

## Qu'est-ce que le maedi-visna?

Le maedi visna est une maladie des moutons causée par un virus. Les animaux s'infectent par le colostrum, le lait et les sécrétions respiratoires provenant d'animaux atteints. Les animaux infectés développent des anticorps retrouvés dans leur sang qui peuvent être détectés par des tests de laboratoire.

Les animaux infectés peuvent transmettre le virus aux autres moutons du troupeau durant toute leur vie. Plusieurs développeront des lésions de sévérité variable dans les poumons et la glande mammaire. Toutefois, la maladie clinique ne sera perceptible que chez certains sujets, lorsqu'ils atteindront l'âge d'au moins trois ans. Ils pourront alors présenter de l'amaigrissement chronique, des difficultés respiratoires et/ou des mammites chroniques. Les articulations peuvent également être atteintes.

Actuellement, le maedi visna est présent dans la majorité des troupeaux du Québec et du Canada. Il n'existe aucun vaccin ni traitement efficace pour lutter contre cette maladie. La détection, par des tests ELISA, et l'élimination des animaux porteurs du virus est la méthode de choix pour éradiquer la maladie au sein d'un troupeau.

## Objectifs du programme

Le programme québécois d'assainissement des troupeaux ovins vise à réduire la prévalence du maedi visna dans les troupeaux ovins et d'accorder un statut aux troupeaux assainis (Argent ou Or). Les principaux avantages pouvant découler de la réduction de cette infection dans les troupeaux sont les suivants :

- ❖ Augmentation de la durée de vie productive potentielle des animaux ;
- ❖ Amélioration des performances des adultes et des agneaux sous la mère ;
- ❖ Réduction des mammites chroniques ;
- ❖ Retombées positives sur l'exportation ;
- ❖ Disponibilité accrue de moutons de remplacement négatifs pour le maedi visna au Canada.

## Bases du programme

Le programme est volontaire et est basé sur le dépistage du maedi visna dans le sang des moutons du troupeau à intervalles réguliers. Un test ELISA développé par l'ACIA et reconnu pour sa grande fiabilité est utilisé. Pour éliminer la maladie au sein d'un troupeau, les animaux positifs et leur progéniture de moins de 6 mois sont séparés des animaux négatifs ou éliminés dans les 30 jours suivant la réception des résultats du test. Pour atteindre un statut Argent, les dépistages se poursuivent jusqu'à ce qu'aucun animal positif ne soit

détecté dans le troupeau. Pour acquérir un statut Or, deux tests de dépistage consécutifs ne révélant aucun animal positif dans le troupeau doivent être obtenus. Afin d'estimer le niveau d'infection dans un troupeau, le dépistage initial peut être effectué sur un nombre représentatif d'animaux, choisis au hasard. L'éleveur doit préalablement contacter le responsable du programme.

Il est à noter que l'obtention des statuts Or ou Argent nécessite une identification unique (ATQ) des animaux du troupeau ainsi que le respect de règles de biosécurité minimales spécifiques à chaque statut (disponibles sur [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)). Le vétérinaire praticien du producteur effectue les prises de sang. Les prélèvements doivent être acheminés au laboratoire d'expertise en pathologie animale de Québec (LEPAQ). Le vétérinaire du CEPOQ achemine les résultats à l'éleveur et son médecin vétérinaire.

## Coûts du programme

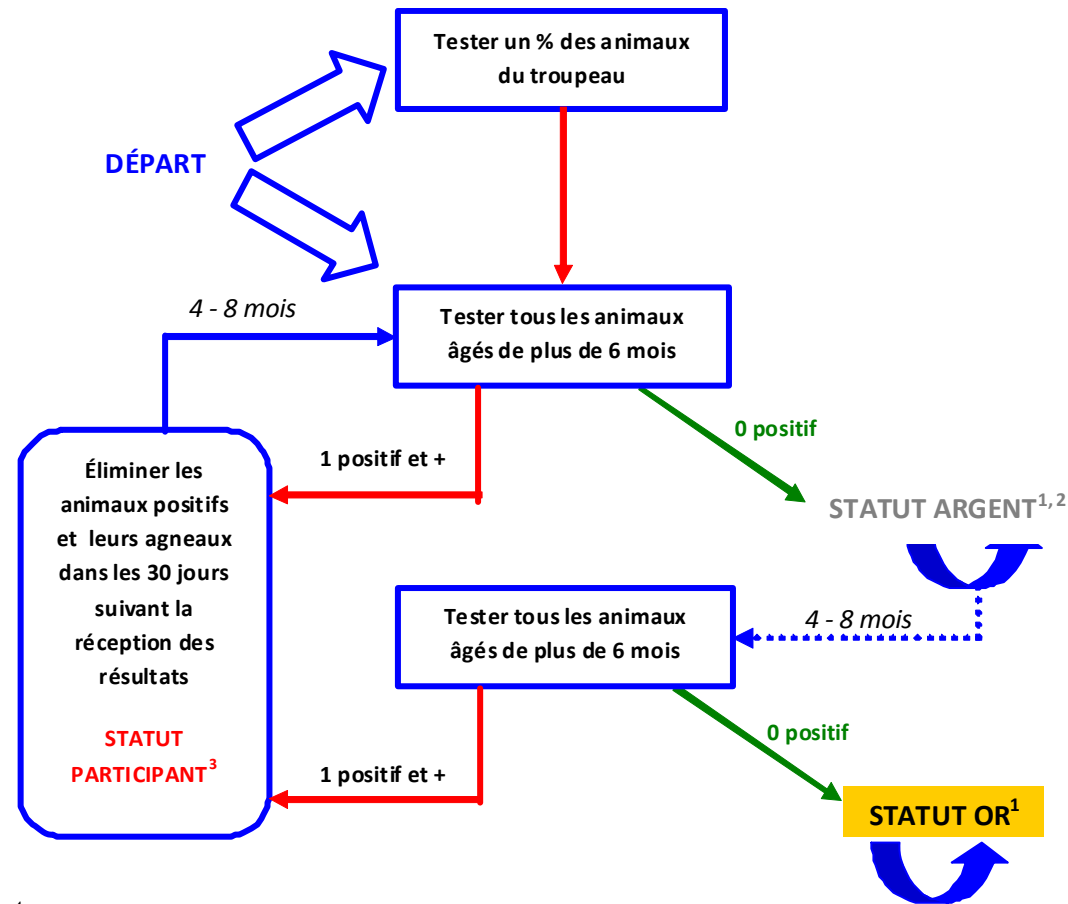
Les services vétérinaires dispensés pour la collecte des échantillons sanguins et le suivi du troupeau seront facturés selon le partage habituel dans le cadre de l'entente ASAQ. Également, le producteur devra payer 2,50\$ par échantillon de sang pour les analyses ELISA effectuées au laboratoire de Québec, ce qui représente une économie substantielle, considérant les coûts habituels des tests ELISA.

Les statuts Or et Argent sont valides pour un an. Pour les renouveler, on doit soumettre au test ELISA un pourcentage des animaux du troupeau. À ce stade, les coûts seront encore significativement réduits pour les producteurs.

## Confidentialité

Les informations recueillies dans le cadre de ce projet demeureront strictement confidentielles.

## Programme d'assainissement pour le *Maedi-visna*



### Notes :

1. Les statuts Or et Argent sont valides pour un an. Ces statuts peuvent être renouvelés annuellement par le test d'un pourcentage d'animaux du troupeau (choisis au hasard), si ceux-ci reçoivent tous un test négatif.
2. Nous recommandons aux producteurs ayant un troupeau de statut Argent de viser l'obtention du statut de niveau supérieur : OR.
3. Les animaux positifs et leurs agneaux peuvent servir à la production d'agneaux de marché jusqu'à leur réforme à condition d'être séparés des animaux négatifs. Certaines règles de bio-sécurité concernant le partage d'équipement entre les animaux positifs et négatifs doivent être respectées.

## Partenaires du projet

Ce programme est réalisé en collaboration avec le Centre d'expertise en Production Ovine du Québec et l'Institut national de santé animale (INSA) du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (responsable des analyses sérologiques).

Pour de plus amples informations ou pour adhérer au programme, veuillez s'il vous plaît visiter le site web : [www.cepoq.com](http://www.cepoq.com) Secteur Santé et Recherche ou communiquez avec:

Gaston Rioux, mv, coordonnateur à la Santé Ovine du Centre d'expertise en production ovine du Québec

Tél.: (418) 856-1200 p.231

Fax.: (418) 856-6247

Courriel: [gaston.rioux@cepoq.com](mailto:gaston.rioux@cepoq.com)



*Programme Québécois  
d'Assainissement des  
Troupeaux Ovins pour  
le Maedi visna*